

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENT N° VA-1272 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1272 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2024. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 14 décembre 2023.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 14 décembre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 14 décembre 2023

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière